

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur: 30 fr.
Paris: 35 fr.
Poste: 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR
30 Août 1884.

BULLETIN

Guerre en Chine, guerre au Tonkin, guerre à Madagascar, convocation des Chambres, le phylloxéra, le choléra, tous les maux! On peut ouvrir les journaux de toutes nuances, on y trouvera la même refrain répétant sans cesse à chaque colonne, sous forme de dépêches, d'articles, d'informations, et tout cela se résoudra dans quelques semaines par une formidable carte à payer. Encore, si c'était la fin! Il est bien à craindre plutôt que ce ne soit que le commencement. Nous devons souhaiter que toutes ces complications extérieures, tous ces embarras intérieurs, toutes ces crises qui troublent la paix publique, bouleversent la situation économique, entravent le développement commercial, enveniment nos relations avec l'étranger, — nous devons souhaiter que tout cela ne se termine pas par une conflagration générale et par un bouleversement social.

Et cependant, nous sommes en République; le régime de la Souveraineté du Peuple s'épanouit dans toute sa beauté. Le nombre est maître, il a balayé tout ce qui était principe, une tradition, un respect. Le nouveau droit moderne a triomphé des vieilles résistances réactionnaires. On a abattu les anciennes doctrines de gouvernement comme des préjugés indignes d'une ère de démocratie.

Il y a lieu vraiment d'être fier de ce qui se passe et on peut, aux ruines accumulées, mesurer la valeur des magnifiques conceptions des modernes conducteurs de peuples.

La démocratie, qui coulait jadis à plein bord, patage aujourd'hui dans une ornière boueuse, défoncée, puante.

On ne peut prétendre que ce sont les con-

servateurs et les monarchistes qui créent des embarras au régime républicain.

Jamais opposition n'a été moins entreprenante, moins gênante; c'est à croire que c'est de sa part une tactique et qu'elle veuille dégouter ce pays de la République en laissant s'étaler tout à l'aise, à la face des Français et du monde, la dégradation et l'ignominie du système républicain et des hommes qui l'appliquent.

C'était surtout contre le pouvoir personnel que s'insurgeaient les républicains des temps passés; ils l'accusaient de tous les maux. Ils avaient peut-être raison; on peut même supposer que c'est pour achever d'en donner le dégoût et la haine au peuple, que les maîtres du jour gouvernent ainsi que nous le voyons.

Rarement le pouvoir personnel ne s'est étalé avec plus d'impudence, et jamais, il faut le reconnaître, il n'a produit d'aussi misérables résultats.

Sous cette hypocrite formule: « La Souveraineté du Peuple », c'est en réalité une pincée d'intrigants et d'imbéciles qui conduit et fait marcher une troupe de badauds et d'ignorants.

M. Ferry et deux ou trois complices se sont emparés du pays; il n'est coups d'audace qu'ils ne tentent et menteries de mots qu'ils n'emploient pour gouverner à leur guise, corrompant ce qu'ils touchent, exploitant ce qu'on leur confie, égarant l'opinion avec des supercheries de conduite et de langage, ayant supprimé tout contrôle, gaspillant au gré de leurs caprices les ressources nationales, se moquant du Parlement qui, du reste, consent à être moqué, compromettant la France, qui, elle, du moins, a l'excuse d'être trompée.

Oh! le merveilleux régime! Et comme il justifie la répulsion de ceux qui se refusent à jouer le rôle de complices; comme il explique les réactions brutales et violentes dont l'histoire du monde est pleine contre ce mensonge de la souveraineté du peuple, contre ces régimes d'aventuriers et d'aventuriers, dont l'étiquette de République devrait être une marque d'infamie, sortis des émeu-

tes, se continuant à travers les agitations et les ruines et sombrant dans les plus néfastes et les plus honteux désastres!

Voyez où est la France, voyez qui la gouverne, voyez où on la traîne, voyez ça!

Ça, c'est la République!

CHARLES DUPUY.

Le *Times* s'apercevant, un peu tard, du déplorable effet produit dans le monde entier par ses diatribes du 25 courant, au sujet du bombardement de la flotte et de l'arsenal de Fou-Tcheou, essaie de revenir sur la faute qu'il a commise. Il affirme qu'il n'a mis aucune irritation dans l'article en question, et qu'il ne faut voir dans le langage employé par lui que le sentiment d'une vive préoccupation pour des intérêts qui sont considérables et qui ne doivent être ni troublés, ni même menacés, sans de graves raisons.

Le *Times* trouve que les massacres des soldats français n'ont aucun intérêt pour les Anglais. Nous nous en étions toujours douté. Cet aveu d'égoïsme naïf n'en est pas moins curieux à enregistrer. Pour s'achever, le *Times* déclare qu'à son avis « les motifs qui ont engendré le conflit actuel entre la France et la Chine ne sont pas de nature à faire endurer les maux qui peuvent en résulter pour les Anglais, et même pour les Français. »

Quand l'Angleterre bouleverse l'Egypte et ouvre une ère d'interminables difficultés internationales au profit, — mal compris, d'ailleurs, — de ses intérêts, elle ne voit là aucun danger. Mais si la France intervient, dans un pays quelconque, pour la défense de son honneur, oh! alors, tout est en péril. Les écueils se dressent avec une facilité étonnante. Pour faire cuire un œuf, ces gailards-là mettraient le feu à l'Europe entière, mais ils voudraient être les seuls à troubler le repos du monde, afin d'être seuls craints et respectés.

Personne ne sera dupe des excuses du *Times*. Son pétard contre la France a raté. Aussi le désavoue-t-il lui-même. Si, au con-

traire, sa sortie contre les officiers de l'escadre française avait réussi à soulever l'opinion publique contre la France, Si, en un mot, et pour dire nettement notre pensée, le *Times* avait réussi à faire désavouer l'amiral Courbet par M. Jules Ferry, comme le regretté amiral Pierre le fut par M. Challemel-Lacour, au sujet de l'espion Shaw, le *Times* et M. de Blowitz, lui-même, se frotteraient les mains. Car c'était là que voulait en venir l'organe de la Cité.

Ce que les Anglais, et d'autres peuples encore, redoutent avant tout, c'est une France forte. Une France défendue par des amiraux comme Courbet ou des généraux de la trempe de Négrier.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Shanghai, 20 août, 11 h. 30 m.

La tranquillité des Européens qui résident ici est parfaite; mais les Chinois effrayés quittent Shanghai ainsi que les concessions.

Le corps consulaire et le gouverneur ont fait afficher et distribuer des proclamations invitant les indigènes à rester et leur déclarant qu'ils n'avaient rien à craindre, parce qu'il n'est en ce moment aucunement question d'attaquer Shanghai ni Wo-Sung.

Les autorités chinoises de la province ont reçu un télégramme qu'on sait être important.

Le bruit court de nouveau que le gouvernement chinois a le désir de négocier et de s'entendre avec la France.

Shanghai, 29 août (sources anglaises).

Le vice-roi de Canton a donné l'ordre à tous les nationaux français résidant dans les deux provinces de Rouang-Toung et Rouang-Si, qui forment le gouvernement de Liang-Ruang, de partir immédiatement.

Shanghai, 29 août, 3 h. 35, soir.

Les derniers forts de la passe de Kimpai ont été détruits hier soir.

On annonce que la flotte française a quitté ce matin l'embouchure du Min.

— As-tu d'autres ordres du lieutenant? demanda le Taciturne.

— Non, répondit Thomas.

— Eh bien, on va te conduire près de la prisonnière: je te donne cinq minutes pour causer avec elle. Ce temps écoulé, si je n'ai pas contre-ordre, j'exécuterai la mission qu'on m'a confiée.

Et le Taciturne se pencha à l'oreille du petit Jules:

— Ce n'est qu'un retard d'un instant, dit-il.

— Toujours de la faiblesse! toujours de la lâcheté! répondit celui-ci, tandis qu'un fédéré concluait Thomas, à travers de longs et étroits corridors, jusqu'à la cellule de la prisonnière.

Le brave messenger avait fait tomber les fédérés dans un piège grossier. Il leur avait présenté le sauf-conduit que Andermahr lui avait remis le premier jour où il l'avait vu dans le corps de garde d'Arcueil, en échange des journaux de la Commune et des proclamations du Comité central. Il ne savait encore comment il sauverait la prisonnière, mais il profitait des moindres circonstances et comptait toujours sur l'arrivée prochaine des soldats.

Les cinq minutes qu'il avait obtenues lui semblaient un siècle, et l'espérance commençait à renaitre en son cœur. Jusqu'à l'instant où l'épaisse serrure grinça sous la main du fédéré qui l'accommodait, Thomas garda son flegme et sa gravité,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR

UN DRAME
SOUS LA COMMUNE
PAR CH. SAINT-MARTIN.

— Tu voudrais encore nous tromper, traître, et nous élever un otage de la Commune. Tu n'y parviendras pas, je t'en prévient.

— C'est toi, bandit, reprit le petit Jules, qui nous as fait courir sur la route d'Orléans; c'est toi qui as trompé la Commune, c'est toi l'espion de Versailles...

— Pardon, citoyen, interrompit Thomas...

— Le lieutenant nous l'a dit, s'écria Jules: quand vous rencontrerez cet homme, amenez-le moi, mort ou vif. Je te déclare, citoyen, que j'emmènerai plutôt mort que vif. Et ce sera vite fait.

— Laissez-moi me défendre, reprit le messenger qui cherchait à gagner du temps, espérant à chaque instant voir arriver les soldats de ligne ou les cavaliers de Bernard. On ne condamne pas un homme sans l'entendre, je le suppose, dans un pays libre. Vous avez la liberté de l'accusation,

mais je veux avoir la liberté de ma défense.

— Sans doute, dit le Taciturne, que les phrases ronflantes séduisaient toujours, défends-toi.

— Ce sont des farces, s'écria le petit Jules, finissons-en, le temps presse.

— Non, reprit Thomas, en prenant une attitude résolue au milieu des cinq hommes qui l'entouraient et en parlant avec une lenteur calculée, non, je ne suis pas un espion de Versailles et je n'ai pas trahi la Commune. Qu'on me dise où et comment j'ai mérité d'être remis mort ou vif entre les mains de votre lieutenant? Citez les faits, je répondrai...

— Citoyen, dit le Taciturne, nous ne sommes point là pour répondre à tes questions. Es-tu le messenger d'Arcueil appelé Thomas?

— Oui.

— Cela suffit; on connaît son métier. Je t'arrête, et te fais prisonnier. Si tu fais mine de t'échapper, je te loge une balle dans la tête. Camarades, liez-lui les mains derrière le dos.

— Patience, mes agneaux, patience, répondit Thomas en se dégageant. Vous allez vite en besogne, que diable! et vous fusillerez Raoul Rigault lui-même, ou Delescluze, parole d'honneur!

Le petit Jules, exaspéré, le mit en joue.

— Je fais feu sur toi comme sur un chien! s'écria-t-il.

Sans prendre garde à ces menaces, Thomas sortit de sa poche un papier plié en quatre et soi-

gnusement enveloppé dans plusieurs autres. Ce mouvement intrigua les fédérés; Jules abaissa son fusil, et se rapprocha du messenger.

— Peux-tu lire cet ordre? demanda Thomas.

Le Taciturne s'en empara, et lut avec étonnement:

« Ordre de laisser circuler librement en tous lieux le messenger Thomas, d'Arcueil. »

— C'est signé « Andermahr » reprit-il, en relisant pour s'assurer que ses yeux ne le trompaient pas.

— C'est une trahison nouvelle! s'écria le petit Scherer.

— Cet ordre ne vaut rien, dit un autre homme; il n'est pas daté. C'est un vieux laissez-passer.

Le messenger sembla craindre que la supercherie ne fût découverte, et il invoqua à son tour l'argument du petit Jules:

— C'est un laissez-passer d'Andermahr lui-même, dit-il avec hauteur; peu importe la date! Si vous ne me permettez pas de voir la citoyenne Louise d'Elplay, et de lui communiquer ce que le lieutenant m'a chargé de lui dire, je retourne à Arcueil et je vous dénonce à votre chef.

Et, sur ces derniers mots, Thomas fit semblant de sortir; mais la menace avait produit son effet. Les fédérés étaient troublés.

Sa destination n'est pas exactement connue : on croit, toutefois, qu'elle se dirige vers le fleuve Yan-Ize-Riang.

Le général en chef du corps d'occupation au Tonkin a télégraphié à Paris.

Les reconnaissances lui ont indiqué des mouvements de troupes sur la frontière du Kouang-Si.

Néanmoins, le général estime que l'attaque, si elle se produit, ne sera pas sérieuse.

L'Agence Havas communique les dépêches suivantes :

« Rivière Min, 28 août, 5 h. 30 soir.

» Les batteries principales de la passe de Kimpai sont détruites. J'espère qu'elles le seront toutes ce soir.

» Une partie des canons a été détruite par le fulmicoton.

» Je fais en ce moment draguer une ligne de torpilles qui barre la rivière. Les canonnières pourront sortir par une autre passe. J'envoie l'Aspic pour garder le câble télégraphique. »

Il paraît que Li-Hung-Tchang n'a pas été étranger à la nomination de Tso au commandement en chef des forces de l'empire du Milieu réunies dans les provinces méridionales.

Tso, qui est un des chefs les plus influents du parti de la guerre, a acquis dans son pays un grand renom militaire à la suite de ses victoires contre les Taïpings et de la pacification des provinces occidentales de l'empire, le Kansou et le Chensi.

Il se disait certain de détruire la flotte de l'amiral Courbet à Fou-Tcheou, avant de prendre la direction des troupes chinoises qui doivent envahir le Tonkin.

Comme ses prévisions ne se sont pas réalisées, la défaite des Chinois dans la rivière Min peut modifier la situation des partis à Pékin et porter un coup sérieux à l'influence de Tso, tandis que le Tsung-Li-Yamen se montrerait plus docile aux conseils pacifiques de Li-Hung-Tchang.

LA DÉFENSE DE PÉKIN.

La nouvelle du bombardement de Fou-Tcheou, si l'on en croit les dépêches anglaises, n'aurait pas produit une grande impression à Pékin, et le calme le plus profond régnerait dans cette ville.

Depuis un mois, d'ailleurs, de grands préparatifs de défense sont faits pour sauvegarder la capitale de la Chine contre toute éventualité. Tso-Tsong-Tsang, qui a été nommé général de Cheng-Tchi-Jing (troupes de Pékin exercées à l'européenne), a donné des ordres pour faire réparer les anciennes fortifications et en construire de nouvelles.

Dans l'audience que l'empereur lui a accordée le 26 du mois dernier, Tso-Tsong-Tsang a été autorisé à donner à l'intendant des districts de Tang et de Djoung l'ordre de construire des casernes à Toung-Tchaou pour recevoir les deux régiments de gardes

du corps de son marquisat, appelés Ko-Tsing et Tsing-Tchun.

Ces deux régiments ont un effectif de 4,500 hommes. Le vice-roi a demandé qu'ils fussent réunis au Cheng-Tchi-Ying. Après cette fusion, tout le corps de troupes sera envoyé à Toung-Tchaou. Le Cheng-Tchi-Ying ne se compose que de Mandchous qui ont été incorporés peu de temps après la prise de Pékin par les Français et les Anglais. Ce sont des hommes d'élite choisis pour leur force et leur extérieur.

Au commencement, ils étaient exercés par des officiers anglais ; mais, depuis un certain nombre d'années, ils sont instruits par des officiers chinois, mais toujours à l'européenne.

Les munitions de ces troupes sont fournies par un arsenal où l'on fabrique des bombes, des grenades et des capsules ; mais on a renoncé à la fabrication de ce dernier article, qu'on a remplacé par les cartouches pour fusils se chargeant par la culasse.

Les ouvriers de cet arsenal ont fait leur apprentissage à l'arsenal de Tien-Tsin, où l'on peut produire 100,000 cartouches par jour en travaillant sans interruption.

UN DANGER.

Il existe à l'extrémité méridionale de la mer Rouge un petit îlot, presque un rocher, qu'on appelle l'île Périn. Cet îlot garde le détroit Bab-el-Mandel et pourrait, à un moment donné, empêcher le passage de la mer Rouge.

La France a des droits très-anciens sur l'île Périn, mais avec son insouciance habituelle des choses coloniales, elle ne s'est jamais soucée d'occuper sérieusement ce point stratégique.

Or, on annonce qu'une société anglaise vient de se former pour créer à Périn un dépôt de charbon, y installer des condenseurs et des machines à glace comme il y en a à Aden. Elle tiendrait aussi des vivres à la disposition des navires.

Les promoteurs de cette entreprise sont des capitalistes de Greenock et de Liverpool.

Si l'on n'y prend pas garde, les Anglais auront bientôt planté leur drapeau sur ce rocher et en feront un second Gibraltar ; la route des Indes, du Tonkin et de la Chine sera fermée.

Chronique générale.

On lit dans le National :

« On assure que M. Camille Barrère, en présence du prochain départ de sir G. Wolseley pour l'Égypte, a reçu l'ordre de regagner le Caire dans le plus bref délai.

» Nous ferons observer à ce propos qu'il serait urgent que tous nos ambassadeurs, au moment où peuvent s'agiter d'un moment à l'autre des questions internationales de la plus haute importance, fussent à leur poste, notamment M. Waddington à Londres, et M. Foucher de Careil à Vienne. »

finement la tête, il revint au milieu de l'appartement et s'assit par terre, à la manière des tailleurs de campagne.

— Causons, maintenant, dit-il, en attendant ces messieurs.

Louise s'empressa de s'asseoir auprès de lui ; la pauvre jeune fille avait horriblement souffert depuis qu'elle avait si brusquement quitté sa famille. Les privations, l'emprisonnement et les menaces des fédérés n'étaient rien pour elle ; elle ne craignait que leurs outrages. Elle tremblait aussi à la pensée du sort que Andermahr réservait à sa sœur et à son père ; en voyant Thomas entrer dans sa cellule, elle avait cru qu'il lui annoncerait leur délivrance.

Malheureusement, le messager ne savait rien de plus qu'elle ; il lui apprit en peu de mots comment il avait suivi l'escorte du Taciturne et su, par le bruit public, l'entrée des troupes dans Paris. Il lui conta aussi le stratagème dont il avait usé pour parve nir jusqu'à elle.

— Rassurez-vous, dit-il en terminant, si je n'ai rien à vous apprendre sur le sort de votre famille, je puis vous assurer que vous êtes au terme de vos épreuves. Dans quelques instants les soldats de l'armée régulière seront ici. Ils doivent être à Arcueil depuis quelques heures. Le capitaine Bernard n'oubliera pas la sœur de sa fiancée.

On lit dans le même journal :

« En raison des besoins des divers services publics, le ministre de la guerre, on le sait, a décidé que la limite d'âge pour l'admission à l'École polytechnique serait prorogée d'une année en 1885, à la condition que tous les candidats qui profiteront de cette faveur devront s'engager à servir dans l'armée.

» Cette mesure provisoire est à la veille de devenir définitive.

» Nous sommes en mesure d'annoncer, en effet, qu'après avis du conseil de perfectionnement, la limite d'âge, pour l'admission à l'École polytechnique, sera, à partir de l'année prochaine, fixée à vingt et un ans. »

Voici de nouveaux détails sur la scène violente qui a eu lieu entre M. Baile, ancien préfet de la Vienne, actuellement préfet à Toulouse, et M. Germain, député et conseiller général républicain :

« M. Germain, s'emportant tout-à-coup et mettant en pratique, sans doute, les leçons de savoir-vivre qu'il a puisées dans l'Assemblée nationale, prononce distinctement ces paroles :

« L'état pathologique dans lequel vous

êtes me dispense de discuter avec vous ! »

» Devant cette grossière provocation, M. Baile, pâle de colère, paraît hésiter un instant et se demander si une correction manuelle ne vaudrait pas mieux qu'une réponse verbale. Puis, retenant son bras levé :

« Je déplore, monsieur, qu'un membre

du Parlement s'oublie comme vous venez

de le faire à l'égard d'un fonctionnaire

du gouvernement. Mais vous avez oublié

que derrière le fonctionnaire se trouve

un homme, un homme qui se tient à

quatre pour ne pas vous casser la figure.

» Vous êtes un misérable, vous êtes un

polisson, vous êtes le dernier des drôles. »

» Et comme M. Germain, affolé par la

terreur, balbutiait une phrase d'excuses :

« Je me moque de vos excuses, monsieur,

je n'en fais pas plus de cas que de vous- »

même. »

» Une douzaine de conseillers généraux

assistaient à cette violente altercation, et,

parmi eux, quatre ou cinq membres de la

majorité républicaine, amis du député et

du préfet. Aucun ne bougea. »

Jeudi matin, à 10 heures, a eu lieu, au

ministère des finances, l'ouverture de l'uni-

que soumission déposée la veille par la

Société générale des Allumettes pour la

France et l'étranger.

La Compagnie générale des Allumettes,

ayant offert une redevance annuelle supé-

rieure au minimum fixé par le ministre, a

été déclarée adjudicataire, pour la somme

de dix-sept millions dix mille francs, en cas

de vente de 35 milliards d'allumettes, et

40 0/0 de la part proportionnelle de l'excé-

dent.

Louise remercia Thomas, et le félicita de son

courage et de son adresse.

— Nous sommes habitués à ton dévouement, lui

dit-elle avec une émotion profonde, et jamais nous

n'oublierons ce que tu as fait pour nous.

A ce moment, on entendit la voix du Taciturne ;

les cinq minutes étaient écoulées.

— Citoyen Thomas, cria-t-il, sors de la cellule !

— Tout à l'heure, répondit Thomas, encore un

instant !

— Non ! le temps est passé, sors vite.

— Êtes-vous bien sûrs que les cinq minutes

soient écoulées ?...

— Tu te moques de nous, citoyen, je vais aller

te chercher moi-même.

— Je l'attends ! reprit le messager.

Le Taciturne laissa échapper un cri de fureur,

et porta la main sur la clef ; Louise effrayée se

rapprocha du messager.

— N'ayez pas peur, mademoiselle, dit Thomas,

la porte est solide, la serrure aussi.

La clef fit un demi-tour, et rencontra la lame

épaisse du couteau ; l'obstacle l'empêcha de tour-

ner davantage, et le Taciturne s'épuisa en vains

efforts. Il donna bientôt un violent coup de poing

dans la porte :

— Misérable, s'écria-t-il, tu veux nous jouer un

nouveau tour ! Je te préviens que ce sera le der-

La concession commence le 4^{er} janvier

1885.

La durée de la concession est de vingt

années.

Toutefois, avant la fin de chaque période

de cinq ans, la résiliation du contrat pourra

avoir lieu à la volonté réciproque des parties

et moyennant un avertissement donné un an

d'avance.

Le 4^{er} janvier 1885, la Société versera un

cautionnement de 10 millions.

Les prix maxima des allumettes sont fixés

ainsi qu'il suit :

Allumettes en bois au phosphore ordi-

naire, par kilogrammes contenant au moins

3,500 allumettes. 2.00

Allumettes en bois au phosphore ordi-

naire, par paquet de 500. 0.30

Allumettes en bois au phosphore ordi-

naire, par boîte de 150. 0.10

Allumettes en bois au phosphore ordi-

naire, par boîte de 60. 0.05

Allumettes en bois au phosphore

amorphe, par boîte de 400. 0.10

Allumettes en bois au phosphore

amorphe, par boîte de 50. 0.05

Allumettes en cire au phosphore ordi-

naire, par boîte de 40. 0.10

Allumettes en cire au phosphore

amorphe, par boîte de 30. 0.10

Indépendamment de ces allumettes dites

réglementaires, le concessionnaire s'engage

à fabriquer et à vendre les types d'allumettes

dites de luxe.

La Société s'engage à ne mettre en vente

que des produits de bonne qualité. Chaque

contravention aux engagements est punie

d'une amende prononcée par le ministre.

En cas de récidive de toute contravention

qui aurait donné lieu au maximum de l'a-

mende, comme en cas de non-paiement de

la redevance, le ministre aurait le droit de

prononcer d'urgence, sans recours au con-

seil d'État, la résiliation du contrat, sans pré-

judice des répétitions qui pourraient être

exercées contre le concessionnaire.

CHUTE DE CHEVAL DE L'EMPEREUR

D'ALLEMAGNE.

L'Empereur d'Allemagne, qui est à

Babelsberg, était monté à cheval, le 25, à six

heures et demie du soir, et était allé faire

une promenade dans le parc. Le cheval

ayant été gêné dans sa marche par un fil de

fer presque invisible, l'Empereur a perdu

l'équilibre et est tombé sur le gazon.

Le souverain s'est relevé immédiatement

et est retourné à pied au château. Il ne s'est

pas du tout blessé, mais il a éprouvé une

légère meurtrissure des muscles, qui l'oblige

ra pendant quelques jours à éviter tout

mouvement trop fort. Les habitudes et les

travaux de l'Empereur ne seront, du reste,

troublés en aucune façon.

On peut juger par ce fait de l'état de

santé dont jouit l'empereur Guillaume.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

L'examen de M^{lle} Paul Bert.

La fille de M. Paul Bert vient d'échouer, paraît-il, à ses examens pour le diplôme de capacité, à l'Hôtel-de-Ville. C'est un bien mémo accident, mais la renommée de M. Paul Bert lui a donné tout de suite de l'importance.

Quel échec, en effet, pour la fille de l'ancien ministre de l'instruction publique du cabinet Gambetta, le père des institutrices et institutrices mangeant du saucisson le vendredi !

D'après le *Figaro*, c'est à l'épreuve écrite. Voici quels étaient les sujets des compositions :

SCIENCES.

1^{re} Mathématiques. — Problème : En admettant qu'à poids égal l'or ait une valeur de 15 1/2 fois plus grande que celle de l'argent, sachant qu'un centimètre cube d'or pèse 19 grammes 26, un centimètre cube d'argent 10 grammes 54 et que le kilogramme d'or vaut 157 fr. 50, on demande la valeur d'une plaque d'argent de 0,03 du rayon recouverte d'une couche d'or de 1 dixième de millimètre d'épaisseur. Cette épaisseur est comprise dans le rayon de 3 centimètres.

Physique. — Le paratonnerre. Les compositions de sciences durent 4 heures.

2^e Dessin. — Un ornement d'après une colonne grecque.

LETTRES.

3^e Littérature. — Montrer dans les *Fables de La Fontaine*, par un certain nombre d'exemples, l'intérêt que le fabuliste porte aux faibles et aux opprimés.

Est-ce sur la partie scientifique ou littéraire qu'a échoué M^{lle} Paul Bert ? — Nous ignorons.

Ce que nous savons, c'est que toutes les aspirantes qui n'ont pas résolu le problème d'une façon précise à un centième près, ont été éliminées, eussent-elles obtenu les notes les meilleures dans la partie littéraire et le dessin, c'est-à-dire la note : « Bien ».

Contrairement à ce qui a été écrit par nos confrères, nous ne trouvons pas que, pour des jeunes filles de 18 à 20 ans, la composition littéraire n'ait pas été bien choisie. Quant au problème, il est ridicule : c'est un amas de calculs inutiles.

Mais ce qu'ils ignorent et M. Legouvé avec eux, c'est ce système d'abrutissement des femmes par les sciences et les problèmes arithmétiques, de géométrie, d'algèbre.

Mais il y a autre chose. L'examen du brevet supérieur contient un programme déplorable ; il appartient à M. Paul Bert, au Conseil supérieur de l'instruction publique de le faire modifier.

D'abord ce programme n'existe même pas. On l'a rédigé en trois lignes. Il contient des notions de tout. On interroge, paraît-il — on l'a écrit dans les journaux — les aspirantes sur les parties de l'anatomie humaine dont on ne parle généralement pas devant les dames.

Les compositions de mathématiques décident de la réception de jeunes filles auxquelles on devrait demander surtout des notions de littérature, de géographie et d'histoire.

Il est de règle dans tout examen que le candidat sache ce qu'on a le droit de lui demander. C'est ce qui a lieu dans tous les examens des écoles depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat.

M^{lle} Paul Bert a pu juger par elle-même qu'elle n'a pas des connaissances suffisantes en ces sortes. Ils en ont le droit, puisqu'il n'y a pas de programme.

C'est pour cette raison sans doute qu'elle a échoué. Qu'elle s'en console, c'est son affaire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 août.
Les rentes atteignent aujourd'hui des cours qui n'ont pas encore été cotés pendant le courant du mois. Cette hausse accentuée est causée en grande partie par les nombreux rachats du découvert. On a coté le 3 0/0 à 79 fr., l'amortissable à 80,10, le 4 1/2 à 108,25.

La réunion du Parlement approche et par suite les conventions pour les Chemins de fer. L'importance de ce vote au point de vue de l'emprunt et de l'éloignement de tout nouveau cours qui se rapprocheront de plus en plus.

La Banque de France reste à 5,065. Le Crédit est en sérieuse avance à 1,295. C'est surtout au comptant que les demandes se

produisent sur l'action et sur les obligations Foncières et Communales qui ont encore une marge de 45 à 50 fr. à gagner pour atteindre le pair.

Il est plus avantageux de se porter sur ces obligations remboursables avec prime que d'acheter d'autres titres au-dessus du prix de remboursement.

La Banque de Paris est à 780. La Banque d'Escompte gagne 3 fr. 75 à 523,75 ; cette société a préparé différentes affaires qui verront le jour aussitôt après la fin des formalités nécessitées par l'absorption de la Banque française et italienne.

Les Chemins Méridionaux de l'Italie sont actuellement au même cours que les Chemins Autrichiens. Ce n'est qu'une étape de l'arbitrage que nous avons conseillé entre ces deux valeurs. En réalité, les Chemins Méridionaux rapportent 33 et non 32 comme les Chemins Autrichiens. Si donc ces derniers peuvent valoir 640 fr. environ, les premiers méritent le cours de 700 fr., et ils l'obtiendront par la force des choses.

L'arbitrage est donc toujours dans la convenance des capitalistes.

Les obligations 4 0/0 de l'Ouest-Algérien (garanties par l'Etat) dont nous ne cessons d'entretenir nos lecteurs voient leur clientèle s'accroître ainsi qu'en témoigne la fermeté de leurs cours.

Leur taux de capitalisation tend à se rapprocher de celui des obligations de nos grandes lignes.

Le Suez est demandé à 1,947,50. Les recettes du transit ont été pour hier de 170,000 fr.

Les Chemins de fer sont mieux cotés : le Nord à 1,670, le Lyon à 1,237,50, l'Orléans à 1,322,50, le Midi à 1,167,50, l'Est à 706,25, l'Ouest à 835.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nouvelles Courses

A VERRIE-SAUMUR.

La Société des Steeple-Chases de France offrira cette année, sur l'hippodrome de Verrie, le dimanche 26 octobre, des *Cross-country steeple-chases*.

Il y aura six courses. Pour les trois premières (steeple-chases militaires), il y a six prix (objets d'art) d'une valeur totale de 10,000 fr.

Le huit steeple-chase (gentlemen-riders) est de 3,000 fr., dont 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second.

Le steeple-chase handicap est de 5,000 francs, dont 3,500 fr. au premier, 1,000 fr. au second et 500 fr. au troisième.

Enfin, le steeple-chase à réclamer est de 2,000 fr.

Soit, au total, 20,000 fr. de prix, entrées non comprises.

Cette nouvelle réunion des courses de Verrie sera une bonne fortune pour notre ville et un véritable événement pour les sportsmen de la contrée.

Tout fait donc espérer que les cross-country obtiendront cet automne, à Verrie, un plus grand succès encore, si c'est possible, que les réunions de printemps et d'été sur le même hippodrome.

INCENDIE A SAINT-GEORGES-CHATELAIN.

Lundi soir, vers 11 heures 1/2, le sieur Frouin, domestique à la ferme de Saint-Jacques, commune de Saint-Georges-Châtelain, fut éveillé par une lueur vive qui éclairait sa chambre.

A peine en place, il vit deux meules de gerbes dans la cour, prêtes à battre, qui étaient déjà enveloppées de flammes.

Il appela le fermier, M. Humeau. Leur premier soin fut de balayer la paille qui couvrait l'aire et pouvait communiquer le feu aux granges ; puis le garçon monta à cheval pour aller chercher du secours à Saint-Georges.

Une centaine de personnes accoururent ; mais le manque d'eau rendit tous les efforts inutiles. Les travailleurs eurent assez de protéger les granges et hangars remplis de récoltes.

Mardi matin, à 40 heures, le feu brûlait encore et menaçait toujours les bâtiments ; bien des cultivateurs, dont la présence était inutile, s'étaient retirés. La gendarmerie de Doué, qui a organisé les secours, n'a été maîtresse du feu que mardi, à 2 heures du soir.

1,800 gerbes de blé, 1,100 d'avoine et 400 d'orge ont été réduites en cendre. La perte s'élève à 4,000 fr., couverte par une assurance à la Compagnie *le Soleil*.

La cause de ce sinistre est restée inconnue.

M. Depeigne, maire de Chenetille-les-Tuffeaux, vient de mourir. Sa sépulture a eu lieu jeudi.

LE PRIX DU PAIN.

On adresse la lettre suivante au *Courrier de la Vienne* :

« Monsieur le rédacteur,

» Chaque semaine je lis la chronique que vous publiez dans le *Courrier*, et je constate que le prix du blé et des farines diminue sensiblement sur tous les marchés du département. A la halle de Poitiers, la situation est la même.

» Mais ce que je constate aussi avec étonnement, et tous les consommateurs partagent une manière de voir à ce sujet, c'est que, depuis de longs mois, le prix du pain reste stationnaire au même taux, c'est-à-dire : 2 fr. 60 les 8 kilog. ; — 4 fr. 30 les 4 kilog. ; — et 65 c. les 2 kilog.

» Ces prix, certainement, ne sont pas en rapport avec le prix du blé descendu à 45 fr. l'hectolitre, et la farine de consommation vendue par la meunerie de 44 à 46 fr. les 157 kilog.

» Or, tout le monde à Poitiers est d'accord pour se demander comment la municipalité, qui est armée en conséquence, n'intervient pas officieusement — sinon officiellement — pour améliorer la situation des classes laborieuses.

» J'ose espérer, M. le Rédacteur, qu'en publiant ces réflexions, la municipalité ne pourra s'empêcher de faire quelque chose en faveur de ceux qui lui ont confié leurs intérêts en même temps que ceux de la commune.

» Recevez, etc.

« Un menuisier, père de famille. »

BLOIS.

Un Congrès annuel de l'Association française pour l'avancement des sciences se tiendra à Blois du 4 au 11 septembre prochain.

Près de 400 savants, tant étrangers que Français, se sont, jusqu'à ce moment, annoncés comme devant venir prendre part au Congrès des sciences qui va s'ouvrir à Blois la semaine prochaine.

Faits divers.

La colonie européenne en Chine n'habite encore que les ports ouverts, qui sont au nombre de vingt et un maintenant.

Voici, par ordre d'importance et de population, les noms de ces ports :

Canton (1,600,000 habitants), Tien-Tsin (950,000), Fou-Tcheou (630,000), Han-Kéou (600,000), Shang-Hai (350,000), Ningpo (260,000), Takao et Tai-Wan (235 mille), Tchun-Kiang (135,000), Amoy (95 mille 600), Tamsouï (90,000), Wên-Tcheou (83,000), Niou-Tchouang (60,000), Wouhou (60,000), Kiou-Kiang (53,000), Tchifou (35,000), Ichang (34,000), Swa-Tao (30,000), Kioung-Tcheou (30,000), Kelung (3,500), Pakhoï (25,000).

Au point de vue du commerce étranger, le plus important de ces ports est Shanghai, dont le mouvement d'importation et d'exportation représentait, en 1882, une valeur de 83,503,000 taëls de Hai-Kouan, soit 598 millions 546,000 francs.

Après Shanghai, il faut citer Canton (17 millions de taëls), Fou-Tcheou (10 millions 400,000 taëls), et Amoy (10 millions 185 mille taëls).

Le total des exportations et importations des vingt et un ports cités plus haut se chiffrait, en 1882, par 147 millions de taëls ou un milliard de francs.

Un rapport officiel des douanes de Shanghai, publié en 1883, constate qu'à cette époque le nombre des étrangers résidant dans les ports ouverts était de 4,394, dont presque la moitié (2,402) est composée d'Anglais.

Cette dernière nationalité est représentée en Chine par 298 maisons de commerce.

Les Allemands sont représentés par 56 maisons ; les Américains par 24 ; les Russes par 17 ; les Français par 12 ; les Japonais par 12 ; les Espagnols par 7 ; tandis que les nations italienne, autrichienne, hollandaise et danoise comptent chacune deux maisons de commerce en Chine.

Les musiciens d'un village des Ardennes étaient allés jouer à une fête. Fortement avinés, ils furent obligés de s'en retourner en voiture à une heure avancée de la nuit, sans trop se préoccuper de leurs instruments.

Un ouvrier, qui à ce moment allait remplacer un de ses camarades dans une usine du voisinage, vit sur la route une masse énorme et immobile ; c'était une bête sauvage à l'affût.

S'armant de courage, il lui asséna un vigoureux coup de bâton, mais l'animal jeta un cri plaintif ; le brave homme, qui n'était guère un homme brave, rebroussa chemin pour aller donner l'éveil.

Les habitants les plus vaillants de l'endroit partirent immédiatement armés de fourches, de pelles, de bâtons. L'un d'eux avait même un fusil. Quand on fut à une certaine distance, on tira sur la bête. Puis tous ensemble marchèrent vers l'animal, qu'ils éventrèrent impitoyablement.

La bête ne donnant plus signe de vie, on s'empressa de lui enlever la peau, et on reconnut (devinez quoi ?) que c'était une contrebasse soigneusement enveloppée de toile cirée que les musiciens en goguette avaient perdue en route sans s'en apercevoir.

Le lendemain, chacun des paysans dut fouiller ses poches, tant pour payer la contrebasse que pour acheter le silence sur cette chasse extraordinaire.

CONSEILS ET RECETTES.

NOURRITURE DES CHIENS DE CHASSE.

Au moment de l'ouverture de la chasse, voici des conseils d'actualité que donne la *France agricole* :

« Les chiens tout élevés, j'entends par là les chiens âgés de dix mois au moins, — recevront une seule fois à manger par jour, le soir de préférence. De cette manière, les animaux évacuent la nuit, et on a l'avantage d'avoir toute la journée les boxes parfaitement nettes. Les plus jeunes devront manger deux fois.

» Il faut composer la nourriture de têtes de moutons et de légumes, de préférence des pommes de terre et des choux. La soupe se trempe avec du pain demi-blanc, ou du remoulage de farine assez commun, très-facile à se procurer.

» La soupe épaisse convient parfaitement aux chiens. Il faut veiller à ce qu'elle soit tiède quand ils la mangent, et surtout avoir soin de la saler un peu.

» Pour remplacer le fameux bâton de soudre, si généralement ordonné par les commères (et qui ne peut produire aucun effet, le soufre étant insoluble), il faut, de préférence à toute autre chose, mettre dans la boisson du chien, que l'on devra changer chaque jour, une forte poignée de graine de lin.

MOYEN DE RENDRE LES TAUREAUX DOCILES.

Ces animaux fougues occasionnent de nombreux accidents que l'on pourrait parfaitement éviter si l'on avait le soin, avant la sortie de l'étable, d'attacher avec une corde la queue du taureau après ses cornes. L'animal se trouve alors forcé de tenir la tête haute, sinon la tension à laquelle le moindre mouvement de haut en bas soumet les muscles de sa queue lui cause d'insupportables douleurs. Cet expédient le rend tellement docile, qu'un enfant peut alors le conduire sans le moindre danger.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13 ; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 179. Le 24 août 1883-1884. Le retour de Gerville-Réache. La guerre avec la Chine. Les beautés du gouvernement républicain. Suffrage universel. Emprunts. Le conseil municipal de P.-L.-M. Monsieur Grévy (chanson).

UNE BONNE RÉOLUTION. — L'administration de la *Lanterne d'Arlequin*, dans le but de rendre sa publication accessible à tout le monde, vient de décider qu'à partir du 4^e juillet, le prix de l'abonnement est fixé à 6 fr. ; nos abonnés continueront à la recevoir au prix de 5 fr., en envoyant à la direction à Tours, rue Richelieu, 13, avec le prix de leur abonnement de faveur, la bande du journal.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

25 ARES DE TERRE

Situés à la montée de Bournan, Exploités par M^{me} veuve VIAU. S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

LA FERME

DE TERREFORT

Située à la porte de Saumur, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Contenant 64 hectares, en terres, bois et landes avec bâtiments.

UN PRÉ

Situé au Pré-Godet, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Contenance : deux hectares.

EMPLACEMENTS A BATIR

Situés aux Rivières, en face le Cimetière de Saumur.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. TAUREAU, géomètre à Bagnaux, ou audit M^e PINAULT, notaire. (485)

Etude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE BELLE

MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue des Saulniers, n^o 18, sur les bords de la Loire, Avec jardins, servitudes et vastes magasins.

JOUISSANCE DE SUITE.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (615)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le vendredi 5 septembre 1884, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, au domicile de M. GUINTRANDY,

DES MEUBLES OBJETS MOBILIERS ET MARCHANDISES

Dépendant de la succession dudit M. GUINTRANDY.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, série de mesures en étain, garde-manger, vinaigrier et bouteilles vides ; Buffet en noyer, armoire, tables, chaises, huche, comptoir, cadres, glacé, pendule, horloge avec boîte ; Bois de lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, draps, linge de ménage, rideaux de lit, couvertures, édredons, garde-robe pour homme, marchandises d'épicerie et mercerie, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (634)

Etude de M^e COCHARD, notaire à Noyant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par M^e COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

4,329 PEUPLIERS

ET

13 Bouillards

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M^e COCHARD, notaire.

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^{me} veuve NANCHEUX.

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

LE

Domaine d'Ecottiers

Situé commune de Louresse-Rochemenier.

Belle MAISON de maître en parfait état, vastes servitudes, jardins, vergers, pelouses, cours d'eau.

Belle FERME de 72 hectares. Bois taillis et futaie, contenant 44 hectares.

Le tout en un seul tenant, traversé par la route d'Angers à Loudun, à 4 kilomètres de Doué et de la station du chemin de fer de Poitiers à Angers (ligne de l'Etat).

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e TAUREAU, notaire. (578)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

M^e BELDENT, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, demande un clerc au courant d'une étude. (626)

LOTTERIE TUNISienne

2^e tirage SUPPLÉMENTAIRE le 15 Octobre prochain

DE CENT MILLE FRANCS

Un Gros Lot de 50,000 fr.

2 Lots de 10,000 fr. 10 Lots de 1,000 fr.

10 Lots de 5,000 fr. 40 Lots de 500 fr.

50 Lots de 100 FRANCS

AVIS — Les billets qui participeront à ce deuxième tirage supplémentaire concourront également au tirage définitif qui sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRREVOCABLE et à TRES COURTE ÉCHÉANCE et comprenant :

UN MILLION DE FRANCS DE LOTS

Gros Lots : 500,000 FRANCS

EN CINQ GROS LOTS DE 100,000 FR.

ET 316 AUTRES LOTS FORMANT 500,000 FRANCS

Les billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. ERNEST DETRE, Secrétaire-Général du Comité, 13, rue Grange-Battelière, Paris. UN FRANCO LE BILLET.

Saumur, imprimerie P. GODET.

PRIX

Décerné au Concours de Chinon, le 10 août 1884, par la Commission de visite des VIGNOBLES

Mention spéciale et Médaille d'argent

M. DOVALLE

Constructeur à RESTIGNÉ

Pour ses PRESOIRS à bon marché et qui sont les plus répandus dans le canton de Chinon.

A la Librairie JAVAUD, à Saumur :

Grande Culture de la Vigne Américaine 1881-1885

Par M^{me} la duchesse de FITZ-JAMES

Tome I^{er}. — GRANDE CULTURE DE LA VIGNE AMERICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix : 2 fr. ; par la poste, 2 fr. 25.

Tome II. — ENQUÊTE EN AMERIQUE ET EN FRANCE

Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix : 1 fr. 50 ; par la poste, 1 fr. 70.

Tome III. — MANUEL PRATIQUE DE VITICULTURE AMERICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix : 1 fr. ; par la poste, 1 fr. 20.

LETTRES

SUR

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Quatrième édition,

Par M. l'Abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DEZE et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.

BACCALAURÉATS

INSTITUTION LELARGE, fondée en 1841,

PARIS, rue Gay-Lussac, 20, et impasse Royer-Collard, 9, PARIS.

Cours spéciaux PENDANT LES VACANCES pour les examens et de révision d'Octobre-Novembre En 1883-84, l'Institution a fait recevoir 156 élèves ; la liste des élèves reçus et le prospectus sont envoyés sur demande.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARBAU-RATONIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.		Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	78 60	79	Est	770	766 25	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	514	515
3 % amortissable	80 25	80 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1235	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	370 50	370
3 % (nouveau)	80	80	Midi	1157 50	1162 50	— 1865, 4 %			Midi	369 75	375
4 1/2 %	109 25	109	Nord	1665	1670	— 1869, 3 %			Nord	380	381
4 1/2 % (nouveau)	107 90	108 15	Orléans	1312 50	1318 75	— 1871, 3 %			Orléans	368 50	369 25
Obligations du Trésor	506 50	506	Ouest	835	835	— 1875, 4 %			Ouest	369	370
Banque de France	5065	5075	Compagnie parisienne du Gaz	1530	1525	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	372	371 50
Société Générale	462 50	462	Canal de Suez	1940	1948 75	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Bourbonnais	370	370
Crédit Lyonnais	552 50	557 50	C. gén. Transatlantique	480	478 75	Obligations communales 1879			Canal de Suez	572 50	575
Comptoir d'escompte	950	950				Obligat. foncières 1879 3 %					
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1290				Obligat. foncières 1883 3 %					
Crédit mobilier	313 75	320									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		6 05	7 24	9 0	1 15	3 45	7 50	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 0	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54
1 — 25 — soir,		6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06
3 — 33 — express.												
7 — 45 — omnibus.												
10 — 36 — (s'arrête à Angers).												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	
8 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Poitiers
8 — 21 — omnibus.		6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun
12 — 48 — express.		7 02	8 24	2 11	5 1	9 11	6 07	9 18	1 30	4 37	8 0	Brion-s-Thouet
4 — 44 — soir, omnibus-mixte.		7 14	8 36	2 19	5 4	9 23	6 19	9 30	1 42	4 49	8 12	Lernay
7 — 24 — omnibus (s'ar. à Tours)		7 26	8 48	2 27	5 16	9 35	6 31	9 42	1 54	5 01	8 24	Brion-s-Thouet
10 — 4 — express-poste.		7 38	9 00	2 35	5 28	9 47	6 43	9 54	2 06	5 13	8 36	Montreuil-Bellay
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.												
MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.		POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.										
		Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.						
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	13 50						
Loudun	8 20	2 31	9 55	Neuville	6 28	1 28						
Brion-s-Thouet	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57						
Lernay	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 59						
Montreuil-Bellay	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 48	3 58						
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.